

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Capital social statutaire : 100.000.000  $\in$  - RCS PARIS D 383 356 755

Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Tél. : 01 40 29 86 86 Fax : 01 40 29 86 87 www.paref-gestion.com

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

# Nom du conseiller : DATE – CACHET ET VISA

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (e)	☐ Monsieur	☐ Madame	☐ Madame et Monsieur	☐ Indivision
Personne morale	• • n° SIRET :			
Nom et prénom du re	eprésentant légal : .			
Nom ou Dénomination	on sociale :		Prénom :	
(en majuscules) nom marit	al pour les femmes mari	ées, divorcées ou veuves –	Nom juridique pour les indivisions)	
Nom :			Prénom :	
Né(e) le :	à :		N° département : P	Pays :
Nom/Prénom conjoi	nt ou partenaire P	ACS :		
Né(e) le :			à:	
•				Commune :
				'ays :
				ble :
E-mail:				
Régime fiscal : IR Statut fiscal : Rés Pays de résidence fis  Reconnais avoir re des Marchés Finan	Autre, préciser sident fiscal français cale :	:	cal français de réflexion de 48h) les statuts, l si que des conditions d'émissio	Veuf(ve)  la note d'information visée par l'Autorité in des parts rappelées au verso. és sont prévues dans la note d'information
Souscris	·		· ·	ocié) au prix unitaire de (voir au verso)
☐ Je règle ma sousc ☐ Je règle ma sousc	cription comptant. (	Ci-joint un chèque à	l'ordre d'INTERPIERRE France RRE France au <b>CIC Paris Turbi</b>	de€ go
				ère demande de la société de gestion.
			· ·	ler la différence le cas échéant.
Demande(ons) que le suivant : (joindre im	•		parts, objet de la présente sous	cription, soit porté au crédit du compte
			n 2 exemplaires dont un que je our souscription departs » (nom	





Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, les articles L214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, du Code Monétaire et Financier, le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, tous textes subséquents ainsi que par ses statuts.

Capital social statutaire: 100.000.000 € — RCS PARIS D 383 356 755

Siège Social: 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél 01 40 29 86 86 - Fax 01 40 29 86 87 - www.paref-gestion.com

**Objet social:** acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Les statuts sont déposés au siège social. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée à la fraction du capital qu'il possède.

Notice : la notice prévue par l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au BALO.

Note d'information : la note d'information a reçu le visa SCPI n° 05-34 en date du 7 octobre 2005 de l'Autorité des Marchés Financiers.

# MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT

**Date d'ouverture des souscriptions :** la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Prix de souscription : 1 050 € (avis publié au BALO le 13/9/2013)

dont 10 % de commission de souscription

Valeur nominale : 500 € - Prime d'émission : 550 €

Prix de retrait : Le prix de retrait applicable dans la limite de nouvelles souscriptions s'établit à 945€. Si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion donne la possibilité à l'associé de faire racheter ses parts sur le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds est fixé à 810 €. Ce prix se situe entre la valeur de réalisation en viqueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Minimum de souscription : CINQ (5) parts pour tout nouvel associé.

**Modalité de règlement :** en totalité le jour de la souscription, sauf recours au crédit, auquel cas la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.

Lieu de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir à la Société de Gestion, dument complété et signé.

**Jouissance des parts :** A compter du 1er septembre 2018, la date de jouissance est fixée au premier jour du quatrième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société.

# MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

## 1° Pour les mineurs et les incapables :

Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.

Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

#### 2° Pour les usufruitiers et nu-propriétaires :

Le bulletin est établi au nom du nu-propriétaire, il est signé par celui-ci et l'usufruitier à moins que l'un d'eux n'est donné procuration à l'autre.

## 3° Pour les indivisions :

Etablir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou – à défaut de mandataire – par chaque membre de l'indivision - établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

## 4° Pour les personnes morales :

Etablir un formulaire au nom de la personne morale et le faire signer par le mandataire habilité.

Joindre impérativement au présent formulaire une copie des statuts, un extrait K bis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal de la personne morale.

NB : la société de gestion se réserve la possibilité de demander toutes justifications utiles.

Loi informatique et Liberté: Les informations recueillies dans le présent bulletin ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.





# QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

En application notamment de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Tous les champs sont obligatoires

Joindre à ce questionnaire un ju	stificatif de dor	nicile et une nièce d'identi	ité	
PERSONNE PHYSIQUE		PERSONNE MORALE		
	☐ Mlle		Sté ( IS ou IR)	Autre
Nom				
Adresse				
Code postal	Ville		Pays	
Tél	. E-mail			
Profession	Né le /	/ à		Département
Nationalité 🔲 française 🗀	<b>]</b> autre		N°SIRET (sociétés)	
Résident fiscal français :	non			
Représentant légal (sociétés, su	uccessions, indivi	sions, mineurs, incapable)		Usufruitier
■ M     ■ Mme     ■ Mlle	Nom		Prénom	
Adresse				
Code postal	Ville		Tél	
1) Comment qualifierez-vous vot				
Faible	☐ Moyen	☐ Elev	vé	
2) Comment qualifierez-vous vot	re niveau de con	naissance concernant les n	narchés et les produits	immobiliers ?
Immobilier en direct				
☐ Faible	■ Moyen	☐ Elev	ré	
Immobilier indirect (« pierre-par	oier »)			
<ul> <li>Actions cotées de société</li> </ul>	s immobilières			
☐ Faible	■ Moyer	)	■ Elevé	
<ul> <li>OPCVM spécialisé secteu</li> </ul>	r immobilier			
☐ Faible	☐ Moyer	)	☐ Elevé	
• SCPI				
☐ Faible	☐ Moyer	1	■ Elevé	
• OPCI				
☐ Faible	☐ Moyer		☐ Elevé	
2) Qual tyma d'investissaur vaus		a mina 2		
3) Quel type d'investisseur vous d  Je n'accepte aucun risque de pe	-	e plus ?		
J'accepte une prise de risque m		ca traduira nar una narta na	rtialla da man canital	
accepte une prise de risque fr	ioueree pouvant	se traudire par une perte pai	r nene de mon capital	
4) Quel est le revenu annuel de ve	otre foyer fiscal	?		
☐ < 30 000 euros	de 30 000 à			
de 50 000 à 100 000 euros	□ > 100 000 eu			



5) Quel est le montant de votre patri	moine ?			
de 100 000 euros		entre 100 000 et 300 000 euros		
☐ Entre 300 000 et 500 000 euros		☐ + de 500 000 euros		
6) Quelle est votre tranche marginal				
	5,50 %	<u>14 %</u>		
30 %	<b>]</b> 41 %	45 %		
7) Êtes-vous soumis à l'ISF ?				
Non		Oui (Précisez le taux d'imposition)		
Non		Our (Frecise2 te taux à imposition)		
8) Quel est le montant de votre pa	trimoine immobili	er hors parts de SCPI ?		
de 100 000 euros		entre 100 000 et 300 000 euros		
☐ Entre 300 000 et 500 000 euros		🔲 + de 500 000 euros		
9) Quel est le montant de votre patri				
Ne possède pas de parts de SCPI		de 10 000 euros		
Entre 10 000 et 30 000 euros		+ de 30 000 euros		
40) Quale cant was shipstife on month?	uro d'investicace	at an navis de SCDI 2		
10) Quels sont vos objectifs en matiè  Diversifier mes investissements		Compléter mes revenus, ma retraite		
Défiscaliser		Constituer un patrimoine		
Deliseatisei		Sonstituer an patrimonie		
11) Quelle est la durée envisagée co	ncernant vos place	ments en parts de SCPI ?		
- de 8 ans	Entre 8 et 10 ans	+ de 10 ans		
12) Avez-vous pris connaissance des				
Oui		Non		
13) Compte tenu des documents et d	es renseignements	qui vous ont été délivrés, estimez-vous avoir compris les risques		
inhérents à l'investissement en p		yan rous one are activities, estimes rous aron compris tes risques		
Oui		Non		
14) Quelle est l'origine des fonds qu	e vous souhaitez in	vestir ?		
Epargne déjà constituée		Successions		
Produit de cessions		Revenus exceptionnels		
Autres (à préciser)				
Je déclare assumer l'entière responsa	abilité des réponses	que je viens de fournir à ce questionnaire.		
Fait àle	. / /	Cinn about		
rdit d te	: / /	. Signature		
CADRE RESERVE A LA SOCIETE	DE GESTION :			
TEST D'ADEQUATION :				
validé [	refusé			

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



# **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

# **PRODUIT**

PRODUIT : INTERPIERRE France - Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable

**INITIATEUR: PAREF GESTION** 

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

**DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 12 janvier 2018** 

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE

À COMPRENDRE.

# **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

TYPE: SCPI de rendement

La SCPI est un fonds d'investissement, réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF), qui permet à l'associé d'investir dans des biens immobiliers avec un budget réduit tout en diversifiant ses placements et en mutualisant le risque lié à l'investissement. Le capital investi n'est pas garanti.

**OBJECTIFS**: Interpierre France a pour objectif de constituer un patrimoine immobilier d'entreprise locatif diversifié, composé d'immeubles principalement à usage de bureaux et de locaux d'activités. Les immeubles sont situés en France et principalement en région parisienne. Pour financer ses investissements, la SCPI a recours à l'endettement dans la limite d'un maximum autorisé en assemblée générale des associés. Cette SCPI associe un rendement potentiel lié à la perception des loyers et une capitalisation liés à la revalorisation potentielle des actifs.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS: Cible de clientèle: Tous, clients professionnels et non professionnels au sens de la directive Marché d'instruments financiers 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 qui ne disposent pas des moyens ou de la disponibilité nécessaires pour réaliser et suivre eux-mêmes un investissement immobilier. La SCPI est un investissement indirect de long terme dans l'immobilier permettant de diversifier son épargne, source de revenus complémentaires, notamment en vue de la retraite. La durée de détention minimum conseillée est de 10 ans minimum. L'investissement du client doit être en rapport avec sa capacité de financement s'il a recours à un emprunt immobilier et avec sa stratégie patrimoniale en matière de diversification.

**ASSURANCES**: non applicable

# QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

# INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

RISQUE LE PLUS FAIBLE RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

La SCPI est un produit qui comporte des risques liés à tout investissement immobilier locatif et qui s'adresse à une clientèle avisée. La SCPI est un fonds dont la gestion est assurée de manière discrétionnaire par la Société de gestion de portefeuille, dans le respect des statuts.

- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui représente donc un niveau de risque modéré.
- Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, l'impact possible sur la valeur et/ou le rendement de votre investissement se situe à un niveau entre faible et moyen.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement de 10	000 EUR	1 an	5 ans	10 ans (période de
SCÉNARIOS				détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 574 EUR	8 291 EUR	8 003 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,26%	-3,68%	-2,20%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 218 EUR	10 900 EUR	13 660 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,82%	1,74%	3,17%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 455 EUR	11 549 EUR	14 832 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,45%	2,92%	4,02%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 721 EUR	12 267 EUR	16 142 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,79%	4,17%	4,90%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans (la période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

- Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
- Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.
- Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

# QUE SE PASSE-T-IL SI PAREF GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

PAREF GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marché Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

# QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

## **COÛTS AU FIL DU TEMPS**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR			
SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	1134 EUR	1802 EUR	3008 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	11,34%	3,03%	1,94%

## **COMPOSITION DES COÛTS**

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée Coûts de sortie	1,11% Néant	dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille Autres coûts récurrents	Néant 0,84%	vendons des investissements sous-jacents au produit.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

# COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit est construit pour un investissement à long terme. Cependant vous pouvez le vendre sans pénalité à n'importe quel moment ou bien le garder plus longtemps.

## Période de détention recommandée : 10 ans.

# **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

Avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit contactez votre conseiller, puis adressez votre réclamation à :

PAREF GESTION

Monsieur Gilles CHAMIGNON

153 boulevard Haussmann 75008 PARIS

Numéro de téléphone non surtaxé : 01 40 29 86 86

Boite contact : contact@paref.com

PAREF GESTION s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Dans tous les cas, une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MEDIATEUR AMF: Pour régler un différend à l'amiable entre un associé et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation interne de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet officiel de l'AMF.

# **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Pour plus d'informations, en vue de votre souscription, nous vous invitons à vous connecter sur le site www.paref-gestion.com et à prendre connaissance des autres documents légaux de la SCPI : note d'information, statuts, bulletin trimestriel d'information, rapport annuel.

Contact téléphonique (non surtaxé): 01 40 29 86 86